

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE COLLECTE
DES ORDURES MENAGERES
DE L'EST VENDEEN

Arrondissement
De LA-ROCHE-SUR-YON

SEANCE DU 19 JUIN 2023

N° OM19062305
CM/CM

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf du mois de juin, à 18H30, à la salle du Petit Lundi à Saint-Prouant, a eu lieu l'Assemblée Générale du Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de l'Est Vendéen, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Président.

Date de convocation : 13/06/2023

Nombre de Conseillers Syndicaux 36
Nombre de votants : 21

Nombre de présents : 19
Nombre de oui : 21

PRESENTS : Anne BIZON, Lionel GAZEAU, Jean-Claude MARCHAND, Dominique MARTIN, Emmanuelle MOREAU, Alain SCHMUTZ, Michel VINCENDEAU, Valérie TONARELLI, Jean-Louis CORNIERE, Jeannick DEBORDE, Anthony GRIMAUD, Hélène MADORRA, Philippe RIPAUD, Yannick SOULARD, Alain CAREIL, Pascal COUSIN, Christian GUENION, Jean-Pierre MALLARD, Sylvie MARIOT formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Adeline AUBERGER (pouvoir à Alain SCHMUTZ), Franck JAUD, Frédéric PORTRAIT (pouvoir à Lionel GAZEAU), Christophe PRIOU, Anne ROY, Daniel DRAPEAU, Christian DROUULT, Isabelle MOINET, Emmanuel TESSIER, Marie-Jeanne BENOIT, Jean-Michel CHATONIER, Claude CLERJAUD, Damien CRABEL, Daniel MOTTARD, Jean-Yves BRICARD, Jérôme CARVALHO, Yvan CHENU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a nommé Monsieur Yannick SOULARD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Président expose :

Suite à une erreur matérielle, la provision constituée pour les jours épargnés au titre du Compte Epargne Temps figure uniquement dans le document budgétaire présenté lors du Comité Syndical du 31 janvier 2023. Par conséquent, il convient de l'intégrer au budget primitif.

Il est donc nécessaire de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

| Decision Modificative n°1 | | | |
|---|--------------------------------|---------------------------|----------|
| SECTION FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES | | | |
| Imputations / Libellés | Crédits ouverts au budget 2023 | Proposition nouvelle DM 1 | |
| | | DEPENSES | RECETTES |
| 68 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS | 0,00 € | | |
| 6815 - Dotations aux provisions pour risques et charges | | + 2 985 € | |
| 022 DEPENSES IMPREVUES | 461 000 € | - 2 985 € | |
| EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | | 0,00 € | 0,00 € |

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés (21 Oui, 0 Non, 0 Abstention) **réajuste** les postes ci-dessous et **autorise** le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré à Saint-Prouant, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Jean-Pierre
Mallard
Date de signature : 20/06/2023

Jean-Pierre MALLARD Qualité : Président du SCOM Est Vendéen

Yannick SOULARD

Signé électroniquement par
Yannick Soulard
Date de signature : 20/06/2023
Qualité : Vice-président du SCOM
Est Vendéen

